

## CONTACT

Pour bénéficier des services d'assistance et être accompagné(e) 24h/24 - 7j/7, contactez SMI avant toute démarche.



N°Cristal 09 69 32 05 28

APPEL NON SURTAXE

Depuis l'étranger : + 33 1 47 11 25 63



assistance@mutuelle-smi.com

**Lors de votre appel, nous vous remercions de nous indiquer :**

- vos nom et prénom ;
- votre date de naissance ;
- votre numéro d'adhérent SMI indiqué sur votre carte de tiers payant.

**Si vous êtes ayant droit** (conjoint, partenaire pacsé, concubin notoire ou enfant), les informations relatives à l'adhérent principal du contrat devront également être communiquées.



### Siège social - Agence de Paris

2, rue de Laborde - CS 40041  
75374 PARIS Cedex 08

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 16h00

### Agence de Lyon

33, rue Maurice Flandin  
69003 LYON

Pas d'accueil du public

### Agence de Guyane

2, rue du Capitaine Bernard  
97300 CAYENNE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00  
et de 15h00 à 18h00

[www.mutuelle-smi.com](http://www.mutuelle-smi.com)



# ASSISTANCE SANTÉ

Parce qu'une maladie ou un accident peut bouleverser votre vie et celle de votre famille, SMI vous aide à y faire face et à organiser le quotidien grâce aux services d'assistance inclus dans votre contrat.

## L'assistance chez SMI

Votre complémentaire frais de santé SMI vous accompagne en cas d'accident, d'hospitalisation, de maladie soudaine et/ou grave ou de répit de l'aidant, grâce à un ensemble de services d'assistance.

Nos équipes sont là pour vous informer et vous conseiller dans vos démarches au quotidien et dans les moments difficiles.

SMI est à votre écoute et met en place des services adaptés à vos besoins.

Notre ambition : être à vos côtés pour vous protéger et vous soutenir.



### Qui peut bénéficier de l'assistance ?

Les prestations de l'assistance SMI sont à la disposition des adhérents et/ou de leur(s) ayant(s) droit.



### Quand solliciter l'assistance ?

Vous pouvez contacter l'assistance SMI 24h/24 et 7j/7 !



### Dans quelles zones géographiques intervient l'assistance SMI ?

Vous pouvez bénéficier de l'assistance SMI en France métropolitaine et dans les DROM (départements et régions d'Outre-Mer).

## Une assistance adaptée à votre situation

- aide à domicile ;
- conseils sociaux et médicaux ;
- garde des enfants ;
- présence d'un proche ;
- garde des animaux de compagnie ;
- etc.

## PRINCIPAUX SERVICES D'ASSISTANCE\*

	Aide à domicile	Garde des enfants	Garde des animaux de compagnie	Présence d'un proche
En cas d'hospitalisation	●	●	●	●
En cas d'immobilisation	●	●	●	●
En cas de maternité	●	●		
En cas de décès	●	●	●	●

### Inclus



Protection juridique

Informations et conseils :



Accompagnement au quotidien



Aides aux aidants



Perte d'autonomie

\*Conformément aux conditions indiquées dans la notice assistance.